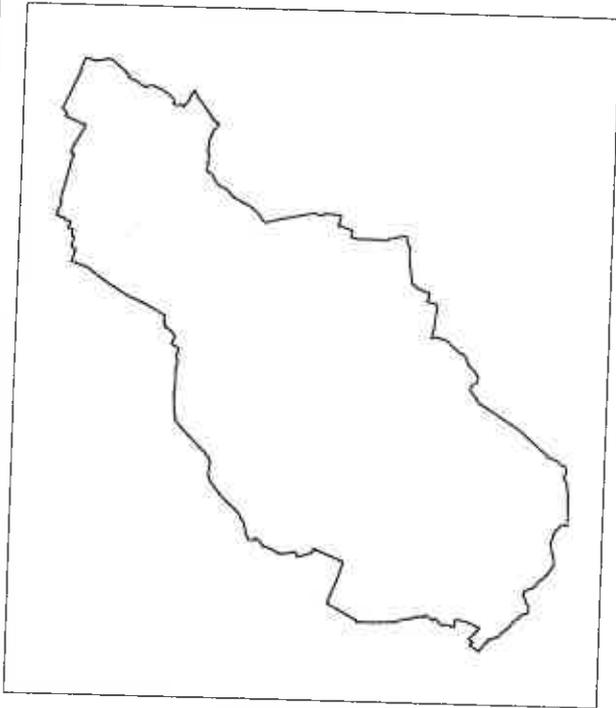


JUVARDEIL

DEPARTEMENT DU MAINE ET LOIRE

Plan Local d'Urbanisme (PLU)



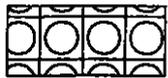
DOCUMENT GRAPHIQUE
Territoire communal

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du 10 juin 2011

Echelle : 1/5000ème



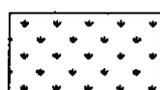
-  Limite de zone

-  Espaces Boisés Classés (EBC)

-  Elément végétal (haie) protégé au titre de l'article L. 123-1 7° du code de l'urbanisme

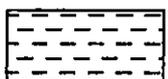
-  Haie à planter

-  Ensemble bâti et paysager protégé au titre de l'article L. 123-1 7° du code de l'urbanisme

-  Terrains cultivés à protéger en application de l'article L.123-1 9° du code de l'urbanisme

-  Bâtiment ou ensemble de bâtiments pouvant changer de destination (habitat ou activités touristiques) en vertu de l'article L. 123-3-1 du code de l'urbanisme

-  Sites archéologiques

-  Secteur soumis au risque d'inondation et aux prescriptions réglementaires du PPRI de la Sarthe approuvé le 20 avril 2006

-  Emplacement réservé (au bénéfice de la commune) :
 - 1- Elargissement de la voirie de desserte de la zone 1AUy (largeur de 3 mètres)
 - 2-Création d'une voirie de desserte (largeur de 6 mètres)
 - 3- Création d'un ouvrage d'assainissement collectif (superficie : 21500m²)
 - 4- Création d'un cheminement pédestre (largeur de 5 mètres)

Les zones urbaines

- Zone UA Zone urbaine correspondant aux secteurs urbanisés du centre historique
- Zone UB Zone urbaine correspondant aux secteurs d'urbanisation récente
- Zone UBa Zone urbaine correspondant aux secteurs d'urbanisation récente non desservis par le réseau d'assainissement collectif
- Zone UL Zone urbaine correspondant aux secteurs à vocation sportive, touristique ou de loisirs

Zone 'UL Zone urbaine correspondant aux secteurs à vocation sportive, touristique ou de loisirs

Les zones à urbaniser

Zone 1AU Zone d'urbanisation à court terme à vocation principale d'habitat (zone 1AU 1 et 1AU2)

Zone 1AUy Zone d'urbanisation à court terme à vocation spécifique d'activités économiques non desservie par le réseau d'assainissement collectif

Zone 1AUL Zone d'urbanisation à court terme à vocation sportive, touristique ou de loisirs

Zone 2AU Zone d'urbanisation à long terme à vocation principale d'habitat

Zone 2AUL Zone d'urbanisation à long terme à vocation sportive, touristique ou de loisirs

Les zones agricoles et naturelles

Zone A Zone de protection du potentiel agronomique, biologique et économique des terres (zone agricole)

Zone N Zone naturelle de protection des espaces naturels sensibles

Secteur Np Secteur naturel de protection stricte de la zone NATURA 2000 des Basses Vallées Angevines

Secteur Nh Secteur naturel de hameaux à l'intérieur duquel sont autorisées les nouvelles constructions à usage d'habitation

Secteur Nb Secteur naturel couvrant les ensembles patrimoniaux bâtis et paysagers remarquables

Secteur Ne Secteur naturel réservé pour l'exploitation des carrières

Secteur NL Secteur naturel réservé aux activités de loisirs

